

pondait à l'ami qui lui donnait cette information :
 “ Quand on veut le bien, on ne répugne pas à recevoir des avis de ceux qui le veulent aussi. J'ai néanmoins éprouvé que des hommes, d'ailleurs amis du bien, déraisonnaient dans les choses où leur intérêt personnel se trouvait concerné. Cette considération m'a souvent empêché de consulter. Hors de là, je l'ai fait un très-grand nombre de fois. Vous seriez étonné si je vous donnais une liste de mes consultations, encore plus si j'y ajoutais la liste des réponses qui me sont venues. Mais, comme je pourrais m'aveugler dans les affaires où mon amour-propre est concerné, je m'estimerais heureux d'avoir en vous un moniteur qui puisse dissiper mes illusions.”

VI

Charité de Mgr. Plessis envers les émigrés irlandais—La loi de 1801 sur les écoles—Lettre d'un ancien curé—Tentatives infructueuses pour obtenir une loi plus équitable sur les écoles—Lettres à Mgr. Poynter et au secrétaire des colonies—Réponse de lord Bathurst—La question des subsides—Seconde visite dans le district de Gaspé—Suite des contestations dans le district de Montréal—Mandement—Abolition de la fête du *sacerdoce*.

Au milieu de toutes les sollicitudes que lui causaient les affaires du district de Montréal, il n'oubliait point les intérêts de la partie du diocèse qu'il s'était réservée, non plus que ceux du Bas-Canada en général.

Durant l'été de 1820, des familles irlandaises étaient arrivées à Québec dans l'espérance d'y améliorer leur sort. N'ayant pas rencontré les avantages qu'elles y attendaient, elles se voyaient réduites à